

Médias numériques comme alternative aux prescriptions normatives et morales

TOUATI Zeineb
Zeineb.Touati@univ-nantes.fr

Notice biographique

Zeineb Touati est maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Nantes, chercheuse au Laboratoire des Sciences du Numériques de Nantes (LS2N – UMR). Ses travaux de recherche portent sur les usages des techniques et médias numériques et interrogent notamment le militantisme, les rapports sociaux de genre et l'évolution des représentations sociales et des constructions identitaires.

Résumé

Nous explorons ici la façon dont les médias numériques permettent l'émancipation des minorités sexuelles dans un contexte homophobe et conservateur. En analysant la médiatisation des revendications de la communauté LGBT¹ en Tunisie, nous nous intéresserons le rôle des médias numériques et des réseaux sociaux dans la formalisation des revendications des associations et dans la mise en visibilité de la communauté LGBT. Cette contribution vise à montrer comment les médias numériques se sont constitués en alternative d'expressivité et de militantisme contre les prescriptions normatives et morales.

Mots-clefs : Médias numériques, normes hétéronormatives, communauté LGBT, médiations des revendications LGBT.

¹ Par *communauté LGBT*, nous entendons les personnes LGBT et les principaux collectifs et associations qui œuvrent depuis 2011 dans ce domaine. La décennie 2011-2021 est marquée, en Tunisie, par l'émergence et la structuration d'une communauté LGBT porteuse de revendications identitaires fortes et à l'origine de plusieurs actions de mobilisation. Il s'agit d'une communauté homogène basée sur des formes de solidarité et un sentiment d'appartenance assez forts, caractéristiques de la notion de communauté en sociologie des mouvements sociaux (Melucci, 1996 ; Tilly, 2004 ; Neveu, 2019). Le caractère récent et uniforme ainsi que le fonctionnement horizontal et collaboratif des associations LGBT expliquent la perception d'une seule communauté.

INTRODUCTION

Cette contribution s'inscrit dans la continuité de nos recherches entamées en 2010 sur les usages numériques des Tunisiens avec un intérêt particulier pour les usages militants et les pratiques innovantes dont font preuve les internautes dans un contexte autoritaire. Plusieurs études ont déjà pointé l'évolution des usages engagés et militants des outils numériques en Tunisie (Lecomte, 2009 et 2011 ; Touati, 2012) et l'ampleur que ces supports ont prise dans les pratiques quotidiennes de la population depuis 2011. La « médiatisation de tout » (Bratosin, 2016) nous pousse à questionner les changements que cette médiatisation fait émerger dans des pays comme la Tunisie, où les médias numériques occupent une place importante dans les modes d'expression, à défaut d'un véritable espace public et d'accès aux médias classiques. Les dix dernières années ont été marquées, en Tunisie, par des questionnements identitaires importants et de nouvelles revendications des minorités religieuses, linguistiques et sexuelles. Ces évolutions faisaient suite aux changements importants qu'a connus le pays après le soulèvement populaire de 2011 et la phase de transition politique qui a duré de 2011 à 2014².

Nous nous intéressons, dans cette contribution, à la question des revendications de la communauté LGBT et de leur médiatisation récente sur l'internet, encore peu étudiée. Le rôle des médias dans les changements socioculturels étant établi (Hepp, 2013), nous proposons ici d'en questionner la part dans la formalisation des revendications émergentes de la communauté LGBT en Tunisie et dans l'évolution des formes d'activisme adoptées. Nous observons que ces revendications sont initialement portées en ligne dans un contexte social conservateur et homophobe. Les médias numériques rendent possibles de nouvelles questions sociétales délaissées par les médias classiques (Bennett et Segerber, 2011), et donnent accès à un espace alternatif. L'internet permet également d'inclure de nouveaux acteurs habituellement écartés de la participation et de l'action collective (Wojcik, 2011), comme c'est le cas des minorités sexuelles en Tunisie. En effet, les médias numériques et les réseaux sociaux revêtent un rôle significatif dans les sociétés patriarcales et les régimes autoritaires qui excluent les minorités de l'espace public et les privent de visibilité médiatique. Nous allons, dans cette contribution, montrer le rôle des médias numériques et des réseaux sociaux dans la formalisation et la médiatisation des revendications des associations LGBT privées des médias classiques et de l'espace public. Comment les réseaux sociaux se sont-ils constitués en espaces d'émancipation et d'affranchissement des normes et lois interdisant l'homosexualité ? Quelles sont les formes d'expression et d'activisme déployées ? Quelles sont les conséquences concrètes de cet engagement numérique ?

Pour répondre à ces questions, nous nous référons à l'analyse du contenu de 10 pages Facebook³, dont des pages d'associations tunisiennes de défense des droits des LGBT⁴ et des pages de militants. Le choix de Facebook s'explique par la présence sur cette plateforme de toutes les associations LGBT et la place importante qu'elle occupe dans l'espace médiatique et politique

² Date de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la tenue des élections présidentielles et législatives.

³ Notre corpus de publications (statuts, commentaires et images) est issu d'une veille régulière sur dix comptes privés et publics suivis depuis 2015 parce qu'ils étaient très actifs sur le sujet.

⁴ Dont les pages Facebook des associations Damj, Mawjoudin, Shams, Kelmti et celle du collectif Chouf Minorities, qui seront présentées ultérieurement. Nous avons également choisi les pages de cinq sympathisants et militants de la cause LGBT, sélectionnés, car particulièrement actifs pendant la période de l'enquête. Toutes les pages étudiées sont bilingues (rédigées en langue arabe et en langue française).

national. La Tunisie compte près de 8,5 millions⁵ d'utilisateurs des réseaux sociaux, dont 7,7 millions présents sur Facebook⁶. Plateforme la plus utilisée par les Tunisiens, suivie de YouTube, Facebook se caractérise là par la jeunesse de son audience. La moitié des internautes connectés à Facebook a entre 18 et 34 ans⁷. Notre étude relève du champ de la communication électronique (Herring, 2004) en portant un intérêt particulier aux médias émergents. Notre méthodologie relève essentiellement de l'ethnographie de la communication électronique et vise à observer et à décrire les dispositifs et les usages déployés en ligne.

Dans une première partie, nous allons présenter l'arsenal socio-symbolique hétéronormatif déployé en Tunisie pour interdire et stigmatiser toute orientation sexuelle non hétéronormée. Le tabou qui frappe la question de l'homosexualité dans la société tunisienne en fait un interdit social, médiatique, et un argument de discréditation politique. Ceci nous permettra, dans la deuxième partie, de montrer le rôle des plateformes numériques dans la médiatisation de la cause LGBT et leur participation à l'émancipation médiatique et sociale de cette communauté en permettant le passage de ses revendications de la sphère numérique à l'espace public.

1. MORALE, NORMES RELIGIEUSES ET LOIS : UN ARSENAL HÉTÉRONORMATIF A L'ŒUVRE

Pour comprendre le rôle émancipateur des réseaux sociaux pour la communauté LGBT, il faut prendre en considération l'importance des interdits et des tabous qui invisibilisent, dans les sociétés arabo-musulmanes, toute forme de différence identitaire, religieuse, ou d'orientation sexuelle. En dépit d'une volonté politique exprimée et appliquée⁸ en Tunisie, dès les années soixante, souhaitant séparer la loi des textes religieux et visant à distinguer le public du privé, le quotidien des Tunisiens reste dans une large partie conditionné par les traditions et les tabous. Ces normes et interdits sont perceptibles au quotidien dans les interactions sociales et symboliques ainsi que dans les contenus médiatiques. Normes et morale participent aux représentations sociales véhiculées sur les femmes, régissent les rapports de sexe et déterminent en partie ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas dans l'espace public comme dans l'espace privé, y compris dans l'intimité d'un couple. Les relations entre les hommes et les femmes sont cadrées par l'héritage arabo-musulman, et les rapports sexuels sont cadrés par plusieurs lois⁹. Les relations sentimentales et

⁵ En janvier 2022, 8 462 700 utilisateurs des réseaux sociaux, soit 72,75 % de la population tunisienne, qui s'élevait en 2021 à 11 935 766 individus. Source : <https://www.digital-discovery.tn/chiffres-reseaux-sociaux-tunisie-2022/>, consulté le 14 février 2022.

⁶ Les utilisateurs tunisiens de Facebook sont à 54,5 % des hommes et à 45,5 % des femmes. Facebook est le réseau social le plus utilisé en Tunisie. Source : <https://www.digital-discovery.tn/chiffres-reseaux-sociaux-tunisie-2022/>, consulté le 14 février 2022.

⁷ Les 25-34 ans sont les plus présents (2,5 millions), suivis par la tranche d'âge des 18-24 ans (1,8 million) et celle des 35-44 ans (1,4 million). <https://www.digital-discovery.tn/chiffres-reseaux-sociaux-tunisie-2022/>, consulté le 14 février 2022.

⁸ La religion principale de la population est l'islam. Elle dicte les normes, codes et pratiques sociales. Mais la constitution et les différents codes et textes de lois ne se basent pas sur la charia.

⁹ Le code civil tunisien interdit le concubinage (article 36 de la loi du 1^{er} août 1957) et le code pénal punit l'adultère de 5 ans de prison et d'une amende de 500 dinars (article 236, loi n° 68-1 du 8 mars 1968) et interdit la prostitution (article 231). Les couples sont souvent arrêtés à la suite de la dénonciation des voisins pour attentat aux mœurs (articles 226 à 240 du code pénal). Ces différents textes de loi ne laissent de place à la vie commune que dans le cadre du mariage et empêchent la possibilité de rapports sexuels hors cadre normé du mariage civil. En cas d'arrestation, les adultes consentants doivent prouver qu'aucun des partenaires n'est marié, qu'ils ne sont pas concubins et qu'il ne

sexuelles ne sont, par ailleurs, entendues qu'entre personnes de sexes opposés. L'homosexualité est interdite et condamnée par un arsenal hétéronormatif qui mobilise la morale religieuse, la loi et la connivence sociale et médiatique.

Le tabou religieux de l'homosexualité rend inenvisageable l'acceptation sociale d'une autre pratique sexuelle dans un contexte arabo-musulman. Les imams et les théologiens se réfèrent aux textes coraniques relatifs au peuple de *Loth* pour justifier l'interdiction de l'homosexualité et stigmatiser les homosexuels. Ainsi, dans le Coran, le peuple de Loth¹⁰ est considéré comme le premier à avoir une population homosexuelle et ce serait l'une des raisons de la destruction de la cité de Sodome. Pour autant, aucun texte ne condamne clairement l'homosexualité. Certains hadiths, attribués au prophète Mohamed, condamnent l'homosexualité, mais l'authenticité de ces hadiths n'est pas prouvée¹¹. Ces remises en question de l'interdit religieux restent minoritaires, et leurs auteurs sont souvent attaqués dans les médias et discrédités socialement, étant taxés d'athéisme ou de mécréance. C'est le cas de la philosophe et essayiste Olfa Youssef, qui a suscité une polémique en Tunisie en démontrant dans son ouvrage *Hayratou Muslima*¹² l'absence de criminalisation de l'homosexualité dans le Coran. En dépit de la polémique, le débat ne dépasse pas le cadre intellectuel et institutionnel et n'a pas d'effet sur la perception sociale de ce prétendu interdit religieux.

L'arsenal hétéronormatif à l'œuvre en Tunisie comprend également des articles de lois condamnant les relations sexuelles entre personnes de même sexe. En effet, l'article 230, rédigé en 1913 dans la première version du code pénal tunisien, condamne la sodomie et prévoit des peines allant jusqu'à trois ans de prison¹³. La version complète de l'article 230, en langue française, stipule : « La sodomie, si elle ne rentre dans aucun des cas prévus aux articles précédents, est punie de l'emprisonnement pendant trois ans »¹⁴. Mais la version en langue arabe¹⁵ tend à criminaliser l'homosexualité elle-même et non la pénétration anale (Ferchichi, 2016). En effet, le texte en arabe remplace la sodomie par *Liwat* (homosexualité masculine) et *Moussahaka* (homosexualité féminine). Cet attirail législatif est complété par l'article 226 relatif à « l'outrage public à la pudeur » qui permet de condamner toute expression d'affection en public et donne donc plus de légitimité à la répression policière et/ou judiciaire contre les personnes LGBT.

Cette condamnation religieuse et juridique constitue l'assise d'une condamnation sociale qui considère l'homosexualité comme une forme de sexualité « déviante » et conforte un climat social homophobe. La Tunisie a été classée en 2013 parmi les dix pays les plus homophobes au monde¹⁶. En 2016, 64,5 %¹⁷ des Tunisiens se déclaraient contre l'homosexualité et considéraient qu'elle

s'agit pas d'un rapport sexuel tarifé. Les deux derniers cas sont souvent difficiles à prouver et permettent de condamner les partenaires de sexes opposés.

¹⁰ Prophète et neveu d'Abraham.

¹¹ Cf. Mohammed Mezziane, « Sodome et masculinité chez les juristes musulmans du IX^e au XI^e siècle », *Arabica*, Tome 5, Fasc.2 (avril 2008), pp. 276-306.

¹² *Désarrois d'une musulmane*, éd. Sahar, Tunis, 2010.

¹³ La première version de cet article apparaît dans le code pénal tunisien de 1913.

¹⁴ Article 230 du code pénal tunisien.

¹⁵ C'est désormais la version en langue arabe qui fait foi et qui est utilisée par la justice tunisienne.

¹⁶ Selon l'enquête sur l'acceptation sociale de l'homosexualité réalisée par le Pew Research Center. Repéré à <https://www.pewresearch.org/global/2013/06/04/the-global-divide-on-homosexuality/>, consulté le 6 juin 2022.

¹⁷ Chiffres issus de l'enquête 2016 de l'institut tunisien Elka Consulting.

devait être punie¹⁸. Ce climat homophobe s'explique par le tabou religieux, l'interdit légal, et se nourrit du machisme patriarcal ambiant dans les sociétés arabo-musulmanes, qui dénigre surtout l'homosexuel passif, car il est assimilé à une femme qui se fait pénétrer et qui représente, par conséquent, un danger pour la masculinité et la virilité de l'homme arabo-musulman. Dans l'imaginaire collectif, l'homme doit être dominant, et la femme est là pour assouvir les besoins sexuels de l'homme et assurer la continuité de la lignée patriarcale. L'homosexuel, assimilé à une femme, ne mérite pas d'être considéré comme un homme ; ce dernier étant, dans cet imaginaire social collectif, considéré comme supérieur à la femme.

Tous ces facteurs tendent à fragiliser et à marginaliser les personnes LGBT. La marginalisation commence au sein de la famille, qui transpose de manière traditionnelle le rejet de ce qui est différent ou interdit, de ce qui n'est pas acceptable, et donc intolérable. La famille contribue à la marginalisation des personnes LGBT en les excluant du cercle familial, les privant ainsi du soutien et de la solidarité que représente cette structure. L'exclusion les expose à la rue, à la violence et, le plus souvent, à la prostitution, notamment pour les mineurs. Les associations de défense des droits individuels et des libertés publiques ainsi que les collectifs LGBT ont, à plusieurs reprises, rapporté des cas de lynchage public des personnes transgenres, d'expulsion par les familles des enfants homosexuels et de maltraitance physique en vue de redresser la personne homosexuelle.

Imprégnés par le climat social et respectant l'interdit légal, les médias classiques ont, à leur tour, invisibilisé l'homosexualité et contribué à la stigmatisation des homosexuels et des transgenres. Jusqu'en 2011, l'homosexualité était totalement absente à la télévision et n'apparaissait dans la presse écrite que de manière périphérique, en marge d'articles sur le sida, sur les politiques publiques de santé ou en relation avec des faits divers. Avant la décennie 2011-2021, le traitement médiatique de l'homosexualité, en tant qu'orientation sexuelle ou question de société, fut limité au cinéma, qui l'abordait avec distance et de biais (Martin, 2013).

Religion, lois et contenus médiatiques se complètent donc pour stigmatiser toute forme de relations sexuelles non hétéronormées. Le discours politique et institutionnel n'est pas en reste, en renvoyant l'homosexualité à une maladie psychologique ou en l'expliquant par une malformation biologique. Samir Dilou, ministre des droits de l'Homme, a qualifié à la télévision, en février 2012, l'homosexualité de « perversion sexuelle » et de « maladie mentale » nécessitant un traitement médical¹⁹. Membre du parti islamiste Ennahdha au pouvoir depuis 2011, ce ministre a également rappelé le référentiel religieux pour discréditer les homosexuels et les revendications des minorités sexuelles tout en rappelant l'héritage arabo-musulman de la Tunisie. Il a précisé que les homosexuels « sont des citoyens, mais ils doivent respecter les lignes rouges fixées par notre religion, notre héritage et notre civilisation »²⁰. L'argument religieux a aussi servi au même ministre pour rejeter, en septembre 2012, la recommandation de l'ONU portant sur la dépénalisation de l'homosexualité.

¹⁸ Ce chiffre est toutefois nettement en baisse puisqu'il était de 94 % en 2013.

¹⁹ Propos tenus le 4 février 2012 sur la chaîne privée Hannibal TV. Il a déclaré : « Il n'est pas question que la perversion sexuelle soit un droit humain. Ces personnes devraient plutôt se faire soigner ».

²⁰ Déclaration faite sur la chaîne de télévision Hannibal TV le 4 février 2012.

En politique, l'homosexualité masculine peut servir d'injure pour discréditer un adversaire politique ou nuire à la réputation des personnalités de la société civile. Plusieurs accusations d'homosexualité ont entaché la réputation d'opposants politiques pendant les années 1980-1990. Plus récemment, lors de la campagne électorale de 2011, des membres du parti islamiste Ennahdha ont lancé sur les réseaux sociaux des rumeurs accusant certains candidats du parti de gauche Al Kotb d'homosexualité en vue de leur nuire. Des montages photos circulent également sur les réseaux sociaux pour discréditer des militants associatifs. L'accusation d'homosexualité et de déviance sexuelle suffit à politiquement et socialement isoler les opposants et les militants, à les priver des espaces médiatiques classiques et à faire peser un sentiment de honte sur leurs proches. L'absence d'un délit relatif à l'homophobie dans le droit tunisien conforte l'utilisation, en toute impunité, des accusations publiques d'homosexualité.

Face au rejet social et à l'exclusion politique et médiatique, les minorités sexuelles ne pouvaient exprimer leur existence ni formaliser publiquement des revendications. Contraintes à la clandestinité, à l'invisibilité médiatique, et limitées dans leur accès à l'espace public, les personnes LGBT se sont approprié les médias numériques à disposition pour se mettre en relation de manière protégée, exprimer ouvertement leurs revendications, structurer leur action et militer en dénonçant la marginalisation subie.

2. LA MÉDIATISATION NUMÉRIQUE POUR S'AFFRANCHIR DES NORMES HÉTÉRONORMATIVES

Les membres de la communauté se sont tournés vers des outils disponibles dont ils maîtrisaient les fonctionnalités et dont ils mesuraient la portée. Ils se sont approprié les médias numériques en diversifiant progressivement leurs usages pour servir les différentes stratégies déployées contre la marginalisation et l'invisibilisation socialement orchestrées.

Les personnes LGBT et militants interrogés ont expliqué leurs premiers usages des médias numériques, au début des années 2000, par le divertissement et les besoins relationnels via les sites de rencontres. Les agressions des membres de la communauté et la multiplication des arrestations d'homosexuels ont poussé dix internautes membres de la communauté à créer, en 2008, le groupe des activistes LGBT tunisiens en ligne. Les messages diffusés en ligne visaient à informer les jeunes homosexuels en danger de l'aide juridique que le collectif peut leur apporter, et des dispositifs de prise en charge mis en place par la communauté (mise à disposition d'adresses d'accueil et de numéros d'avocats bénévoles). Les usages relationnels ont laissé la place aux usages d'information et de sensibilisation via des campagnes virtuelles.

La visibilité numérique des LGBT tunisiens s'est renforcée à partir de 2011²¹. D'un côté, la phase de transition qu'a connue le pays entre 2011 et 2014 a permis l'expression publique de plusieurs minorités identitaires et linguistiques, de revendications de différentes natures. De l'autre, la période de transition a été marquée par la multiplication d'actes homophobes (agressions

²¹ En janvier 2011, le Président Ben Ali, contesté par un mouvement social important depuis décembre 2010, quitte le pouvoir et plonge le pays dans une phase d'instabilité politique et économique qui perdure. Cette phase est également marquée par une ouverture du secteur médiatique et l'instauration de la liberté d'expression. Ces différents bouleversements ont facilité l'expression publique des minorités sexuelles, linguistiques et religieuses.

physiques et meurtres de deux homosexuels²²). Les défenseurs de la communauté LGBT se sont saisis de ce moment d'ouverture et de l'absence de contrôle pour tenter une reconnaissance institutionnelle et sociale en déposant plusieurs demandes d'autorisation d'association tout en renforçant leur présence numérique via les sites web et les pages Facebook des associations naissantes, tout comme au travers de campagnes d'information sur les démarches associatives.

L'association Damj (Association pour la justice et l'égalité)²³ a été reconnue en 2011 en tant qu'association de défense des droits universels²⁴. Elle est suivie par Mawjoudin (We exist)²⁵, reconnue en 2015²⁶. D'autres organisations et collectifs composent le paysage numérique LGBT tunisien, comme le collectif Kelmti (2011), le groupe Arken (2012), Without Restrictions (2014) et le collectif Chouf « Regarde »²⁷ (2016). Mais la première association LGBT à avoir été reconnue en tant que telle est Shams²⁸, en 2015²⁹. Deux principaux éléments sont communs à toutes ces organisations et déterminent leurs trajectoires : elles sont toutes présentes sur Facebook et ont toutes commencé leur engagement militant sur Facebook en bénéficiant de l'ouverture que représentent les réseaux sociaux, en tirant profit de la visibilité tout en étant protégées par la possibilité d'anonymat et de protection des identités de leurs membres.

La trajectoire de Shams en est un exemple. Shams était initialement une page Facebook pour la dépénalisation de l'homosexualité qui a enregistré 80 000 abonnés moins de six mois après son lancement ; d'où l'idée du passage à un engagement concret avec la création de l'association. Le passage de la présence numérique à l'engagement physique a entraîné de violentes réactions de rejet. Ces réactions se sont d'abord exprimées sur les réseaux sociaux des associations LGBT : messages de haine sur les pages Facebook de plusieurs associations, menaces envoyées sur les messageries et les sites des collectifs. Par ailleurs, plusieurs recours en justice³⁰ contre la reconnaissance de Shams ont été déposés, témoignant du refus d'une grande partie de la classe politique, des religieux et d'une large partie de la population. Les militants LGBT étaient protégés par la confidentialité de l'engagement numérique. L'existence physique d'une entité représentant la communauté a exposé publiquement ses membres.

²² Le premier meurtre homophobe daterait de février 2011 selon les associations LGBT. Le deuxième, commis à Hammamet le 1^{er} août 2012, est celui d'Angelo, un homosexuel italien.

²³ Le sigle signifie également *intégration* en français. Disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/damj.tunisie>

²⁴ Après avoir essuyé un premier refus en 2010 en raison de la mention des droits des LGBT dans les statuts déposés. Depuis 2018, elle a mis en place le Festival annuel de films et d'arts LGBTQI+. L'accent est mis sur les films montrant des réalités non hétéronormatives dans les pays du Sud.

²⁵ En français : *nous existons*. Disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/mawjoudin.tn/>

²⁶ Fondée en 2014 pour lutter contre toute forme de discrimination basée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractères sexuels, puis pour défendre les droits des LGBT, Mawjoudin n'a obtenu son statut légal qu'en 2015.

²⁷ *Regarde* en français. C'est la seule association féministe LBTQI++.

²⁸ Le nom signifie *soleil* en français. Disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/shamsfrancelgbt/>

²⁹ Shams est officiellement la première organisation de défense des droits LGBT dans le registre des associations tunisiennes autorisées le 17 mars 2015.

³⁰ En janvier 2016, le chargé du contentieux de l'État a demandé à Shams de suspendre ses activités à la suite d'une requête déposée. L'association a repris ses activités le mois suivant après une décision de justice. En février 2019, une nouvelle demande de dissolution a été déposée à l'encontre de Shams, mais n'a pas eu de suite.

Privée des médias classiques, Shams a fait le choix de déployer la totalité de ses actions sur des supports numériques en mobilisant les divers formats numériques disponibles. Lancée sur Facebook, la plateforme la plus utilisée en Tunisie, Shams a également fait appel à YouTube, la deuxième plateforme dans les usages des Tunisiens. En 2017, l'association a tourné un documentaire intitulé *Au pays de la démocratie naissante*³¹ et l'a diffusé sur YouTube. En décembre 2018, Shams a lancé la webradio Shams Rad, première radio de la communauté LGBT au Maghreb. Des menaces de mort ont été postées sur les réseaux sociaux de l'association et sur le site web de la radio. L'arsenal hétéronormatif a été à nouveau mobilisé par différentes instances politiques et religieuses pour tenter d'interdire la webradio. Le Conseil national des imams et des cadres de mosquées ont invoqué l'interdit religieux et légal de l'homosexualité (*Liwat*) et intenté un procès contre la webradio.

La diversité des usages et des supports mobilisés s'est accompagnée d'une diversification des contenus et d'un meilleur ciblage des publics en fonction des besoins de la communauté. Les publications sur Facebook avaient initialement une visée informative sur les modalités d'aide juridique et de prise en charge au sein de la communauté. Elles évoluent en intégrant des dimensions de dénonciation et de lutte contre les normes et les lois. La dénonciation est visible dans les campagnes qui remettent en cause l'arsenal hétéronormatif à l'œuvre en s'attaquant à la pénalisation de l'homosexualité (interdit religieux et légal) et aux pratiques de test anal (imposées par les autorités policières et judiciaires).

Facebook permet aux associations de dénoncer régulièrement les violences dont sont victimes les militants et les responsables. Ces violences étaient tues par les médias traditionnels et les autorités. Facebook en permet une médiatisation nationale et internationale et rend possible une prise de conscience des composantes de la société civile. Les photographies présentées dans les figures n° 1 et n° 2 ci-dessous ont été relayées par différentes associations œuvrant dans le domaine des droits de la personne et des libertés individuelles, comme l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) ou Human Rights Watch. Certains sites de médias classiques ont repris les photographies en dénonçant notamment l'agression du responsable de l'association Damj. Cette présence sur d'autres médias donne plus de visibilité aux publications initiales sur les pages de Damj et de Shams et permet d'atteindre un public plus large que celui des sympathisants.

³¹ Le documentaire décrit la situation précaire des minorités sexuelles en Tunisie et dénonce leur quotidien. La visibilité du documentaire sur YouTube permet sa sélection dans plusieurs festivals de cinéma internationaux ainsi qu'à la Conférence internationale sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres dans la francophonie.



Figure 1. Traces du lynchage en public d'un jeune homosexuel. Photos publiées sur la page Facebook de Shams le 14 septembre 2020.



Figure 2. Damj dénonce, le 28 octobre 2021, l'agression physique de son responsable en publiant les photos des traces physiques.

Facebook a également rendu possible la médiatisation d'une campagne contre le test anal (figures n° 3 et n° 4) infligé aux personnes accusées d'homosexualité. Étant donné le climat homophobe, la pudeur régnante dans les médias classiques et l'omerta imposée par les autorités autour de la pratique du test anal, cette dénonciation n'aurait pu être lancée sur aucun canal classique.



Figure 3. Le test anal est une forme de torture. Diffusée par toutes les associations LGBT.



Figure 4. Affiche de Shams soulignant le droit de refuser un test anal. © 2015 Shams.

Au-delà de la dénonciation, le recours aux médias numériques a permis aux associations et aux militants de déconstruire le discours hétéronormé et hétéronormatif diffusé dans les médias traditionnels dominants (figure n° 5) et de prouver la présence de propos homophobes et d'appels à la haine et aux meurtres d'homosexuels sur les chaînes de télévision (figure n° 6).



Figure 5. Mawjoudin dénonce, le 30 novembre 2021, les propos tenus sur la chaîne privée El Hiwar Ettounsi (deuxième chaîne du pays) d'un psychiatre qui intègre l'homosexualité parmi les maladies/troubles sexuels.

Figure 6. Shams dénonce, le 31 juillet 2021, l'appel lancé par le député islamiste Mohamed Affas au meurtre des homosexuels. Appel diffusé sur la chaîne à tendance religieuse Zeitouna.

La dimension de sensibilisation aux risques, développée dès les premières publications, évolue en intégrant de nouvelles menaces souvent insoupçonnées. En effet, une part importante des campagnes d'information et de sensibilisation visait les risques liés aux maladies sexuellement transmissibles. La sensibilisation prend en compte, depuis quelques mois, les risques liés aux médias numériques comme la surveillance ou le ciblage. Depuis début 2021, Damj appelle les queers à « être vigilants sur les réseaux sociaux et à faire attention à leur sécurité numérique et physique » en indiquant les numéros de téléphone de ses bureaux dans trois villes (figure n° 7). Les risques de surveillance se sont accrus avec la généralisation des usages numériques et la forte présence de la communauté LGBT sur les réseaux sociaux ; d'où une campagne de sensibilisation lancée par Mawjoudin fin 2021 (figure n° 8).



Figure 7. Appel à la vigilance sur les réseaux sociaux : « Votre sécurité physique dépend de votre sécurité numérique ». Publié par Damj le 17 janvier 2021.



Figure 8. « Nos pratiques numériques sont dangereuses pour nous ». Publié par Mawjoudin le 3 novembre 2021.

Cette campagne tend à couvrir tous les domaines du numérique (sites web de rencontres, réseaux sociaux, applications...) qui peuvent être investis naïvement par les membres de la communauté qui méconnaissent les logiciels de géolocalisation ou qui sont convaincus de l'anonymat des réseaux sociaux. Ainsi, la campagne appelle les utilisateurs des sites et applications de rencontres LGBT à être vigilants sur les informations communiquées pour éviter les pièges et donne des conseils sur les applications recommandées (figure n° 9). Elle attire également l'attention sur les traces laissées sur les réseaux sociaux qui pourraient être utilisées par des harceleurs homophobes ou exploitées par les autorités pour répertorier les membres de la communauté (figure n° 10).



Figure 9. « Laquelle de ces applications de rencontres est la plus sûre ? » Publié par Mawjoudin le 25 novembre 2021.



Figure 10. Dangers de la géolocalisation. Image publiée par Mawjoudin le 5 novembre 2021.

Le recours aux différents formats possibles, sur Facebook et YouTube principalement, a donné aux associations la possibilité de couvrir les besoins d'information, de sensibilisation et de mise en relation des membres de la communauté. Il a également permis d'internationaliser la question des droits des LGBT en Tunisie, de se mettre en relation avec des collectifs LGBT dans d'autres pays sans avoir à se déplacer et de s'inspirer de leurs modes d'actions et de leur structuration. La mobilisation quotidienne des médias numériques et l'utilisation des différents formats ont permis aux collectifs LGBT, par le Web 2.0, d'élargir la base des sympathisants, d'augmenter la visibilité des causes et de rallier des associations œuvrant dans d'autres domaines.

Forts de cette visibilité en ligne, les militants opèrent un glissement de leurs actions vers la rue en organisant dès 2015 quelques mobilisations³². Les photographies de ces mobilisations circulent sur les pages Facebook des associations et dans les fils d'actualités d'anonymes. Certaines sont reprises à la une de la presse écrite tunisienne. La portée symbolique de la présence de militants LGBT dans les rues de Tunis relance l'arsenal hétéronormatif en obligeant des hommes politiques à se positionner par rapport à la question de la diversité des orientations sexuelles mise à l'agenda du parlement. Les médias se saisissent de la polémique, et pour la première fois, deux émissions de télévision³³ sont consacrées à la question de l'homosexualité dans la société tunisienne. La question des revendications et de la situation de la communauté LGBT se déplace donc progressivement de la sphère virtuelle à la sphère médiatique classique en s'imposant au débat politique au sein de l'Assemblée nationale via les prises de position de certains députés et les recours juridiques déposés par d'autres.

CONCLUSION

Le Web a transformé l'engagement LGBT en Tunisie à plusieurs niveaux. Il a permis aux associations et aux collectifs malmenés par le pouvoir en place d'avoir une vitrine et de médiatiser leurs revendications en touchant un public plus large que leurs adhérents et les sympathisants acquis à la cause. Il a permis une prise de conscience de la nécessité du passage à la mobilisation de terrain en complément de l'action numérique. La transformation se voit également dans l'arrivée de nouveaux acteurs indépendants, des activistes anonymes sensibles à la question des droits de la personne et des libertés individuelles. Les caractéristiques du Web : anonymat possible puis accessibilité et disponibilité à faible coût, ont favorisé l'émergence de nouveaux acteurs dont l'engagement peut être ponctuel : mobilisation pour la libération de Rania Amdouni³⁴ (2021), ou mobilisation contre le test anal (2017). Nous avons également observé le ralliement ponctuel d'organismes comme le Conseil national de l'Ordre des médecins de Tunisie qui a publié, le 3 avril 2017, une déclaration dans laquelle il a demandé aux médecins de cesser de procéder à des examens forcés des parties anales et génitales ; ou encore le soutien actif et public d'ONG et d'organisations reconnues telles que Human Rights Watch, laquelle s'est mobilisée contre le test anal et a systématiquement dénoncé les agressions contre les militants LGBT et les responsables des associations. Les activistes sympathisants passent d'une cause à l'autre sans engagement

³² Notamment des manifestations en marge du Forum Social Mondial à Tunis en 2015. Le drapeau gay est présent dans la manifestation, accompagné d'affiches et de slogans contre l'article 230.

³³ Émissions diffusées sur les deux chaînes de télévision privées El Hiwar Ettounsi et Nessma TV en avril 2016.

³⁴ Rania Amdouni est une militante de gauche et présidente de Chouf, l'association de défense des LGBTQI+. Elle a été arrêtée en février 2021 pour « outrage à un fonctionnaire public » après avoir exprimé son mécontentement devant un poste de police. Condamnée en première instance à six mois de prison et incarcérée, elle a été libérée en mars 2021 avec une peine de sursis et une amende.

permanent ni inscription de cet engagement dans la durée. Nous avons déjà relevé cette tendance entre 2012 et 2013 avec le développement d'un militantisme *post-it*, pour reprendre l'expression de Jacques Ion, qui est directement lié au développement du Web 2.0 (Touati, 2012 ; 2015).

Le Web a également permis aux activistes anonymes d'accéder rapidement aux modalités et contenus des mobilisations LGBT ailleurs dans le monde et de s'en inspirer. Les médias numériques ont concrétisé une internationalisation des causes et des modalités d'action en bénéficiant de la circularité des informations et des contenus sur les réseaux sociaux (Cardon et Granjon, 2013).

La médiatisation numérique va de pair avec une forme d'émancipation dans la mesure où ces médias numériques ont créé une alternative médiatique permettant la visibilité de la communauté LGBT et un espace d'expression, de solidarité et, pour certains, de construction, voire de reconstruction identitaire. Elle a aussi permis aux membres de la communauté de s'affranchir des normes et des tabous en vigueur en agissant sous le couvert de pseudonymes, ou encore de transgresser les règles en choisissant des partenaires sur les sites de rencontres. Les réseaux et plateformes numériques se transforment en espaces de transgression, d'engagement et de militantisme.

Nous précisons toutefois que dans des contextes autoritaires et conservateurs, la médiatisation numérique est à double tranchant. Les médias numériques sont, dans ces contextes, des outils de surveillance et de contrôle entre les mains des autorités, qui peuvent repérer les membres de la communauté, relever les identités et les arrêter ou les menacer. Le Web est aussi un outil au service de l'omerta sociale qui intimide et harcèle les membres de la communauté. Ainsi, les voisins ou amis peuvent découvrir la présence d'un proche sur les pages d'une association LGBT. Dans plusieurs cas, les proches se chargent de harceler la personne concernée et de la forcer à un *coming out* qui signifie l'humiliation publique et la marginalisation sociale.

La visibilité des militants – dont certains se sont affichés à visage découvert dans les rues en 2015 et dans les photographies de profil –, ainsi que la mobilisation dans l'espace public à travers plusieurs manifestations, a heurté la pudeur et réveillé les tabous sociaux. Les différentes composantes de l'arsenal hétéronormatif se sont remises en marche pour contrer cette visibilité médiatique et la présence physique assumée dans l'espace public. Ainsi, les arrestations et les condamnations et le recours massif au test anal par les autorités auraient nettement augmenté selon les associations³⁵.

Les imams et les référents religieux se sont également mobilisés en 2015 et en 2016 en invoquant l'interdiction coranique de l'homosexualité. Certains imams ont appelé aux meurtres des homosexuels lors des prêches du vendredi, prières les plus suivies par les croyants³⁶. Ils ont utilisé les mêmes outils numériques qui ont permis la visibilité des homosexuels en diffusant ces

³⁵ Selon Shams, 127 personnes ont été condamnées à des peines de prison pour homosexualité en 2018, contre 79 en 2017 et 56 en 2016.

³⁶ C'est le cas de Fathi Rebai, imam de la mosquée Essalem à Sfax, qui a proposé lors de son prêche du vendredi 29 avril 2016 de conduire les homosexuels sur des hauteurs, de les jeter dans le vide ou encore de les lapider à mort.

prêches sur YouTube³⁷ pour toucher plus de personnes. Les médias numériques ont ainsi été utilisés pour discréditer, menacer ou agresser la communauté LGBT. Facebook et YouTube ont été mobilisés pour relayer des propos homophobes et des photographies dénonçant des personnes supposées homosexuelles.

Une campagne anti-homosexuelle a été lancée en avril 2016 en ligne et dans l'espace public à la suite de la participation du président de Shams à l'émission télévisée *Klem Ennes*³⁸. En réaction à la présence dans l'espace médiatique du représentant des LGBT, des commerçants et des restaurateurs ont lancé un boycott des homosexuels en affichant l'interdiction à ces derniers sur les portes de leur commerce et sur leurs pages Facebook personnelles et du commerce. Cette expression assumée de l'homophobie ambiante a été saluée par plusieurs députés et des internautes anonymes qui se sont chargés de relayer l'appel au boycott et des photos des inscriptions d'interdiction sur les devantures et les vitrines des commerces.

BIBLIOGRAPHIE

Bratosin, Stefan (2016). « La médiatisation du religieux dans la théorie du post néo-protestantisme ». *Social Compass*, 63, p. 405-420.

Bennett, W. Lance et Alexandra Segerberg (2011). « Digital media and the personalization of collective action: Social technology and the organization of protests against the global economic crisis ». *Information, Communication Society*, 14(6), p. 770–799.

Cardon, Dominique et Fabien Granjon (2013). *Médiactivistes*. Paris : Presses de Sciences Po.

Ferchichi, Wahid (2016). « L'homo-sexualité en droit tunisien ou de l'homophobie de la règle juridique ». Dans Monia Lachheb (dir.) *Être Homosexuel au Maghreb*. Paris : Karthala, p. 171-196.

Gagnet, Michaëlle (2019). *L'amour interdit. Sexe et tabous au Maghreb*. Paris : Les éditions de l'Archipel.

Herring, Susan (2004). « Computer-Mediated Discourse Analysis: An Approach to Researching Online Communities ». Dans Sasha Barab, Rob Kling et James H. Gray (dir.), *Designing for Virtual Communities in the Service of Learning*. Cambridge/New York, Cambridge University Press, p. 338-376.

Hepp, Andreas (2013). « The communicative figurations of mediatized worlds: Mediatization research in times of the “mediation of everything” ». *European Journal of Communication*, 28, p. 615-629.

³⁷ Voir, à titre d'exemples : la vidéo de l'imam de la mosquée de Sfax : <https://www.youtube.com/watch?v=aEAiNFHryZ8> et la vidéo de l'imam de la mosquée de Megrine à Tunis : <https://www.youtube.com/watch?v=zclNDhGVaH4&feature=youtu.be>

³⁸ Émission diffusée le 20 avril 2016 sur la chaîne privée Al Hiwar Ettounsi. Le président de Shams devait répondre à deux contradicteurs : le chanteur Walid Ettounsi, qui avait soutenu les propos homophobes tenus par le comédien A. Landolsi le 13 avril, et l'imam Mohamed Ben Hamouda, qui a rappelé l'interdiction de l'homosexualité par les trois religions monothéistes.

- Lacheb, Monia (dir). (2016). *Être homosexuel au Maghreb*. Paris : IRMC-Karthala.
- Lecomte, Romain (2011). « Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux ». *L'Année du Maghreb*, VII, p. 389-418.
- Lecomte, Romain (2009). « Internet et la reconfiguration de l'espace public tunisien : le rôle de la diaspora ». *Tic & société* [en ligne], 3(1-2). Repéré à <http://ticetsociete.revues.org/702>, consulté le 2 juin 2022.
- Lévy, Joseph Josy, Jean Dumas, Bill Ryan et Christine Thoër (2011). *Minorités sexuelles, Internet et santé*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mabi, Clément et Anaïs Thévoz (2014). « S'engager sur Internet. Mobilisations numériques et pratiques politiques ». *Politiques de communication*, 3, PUG.
- Martin, Florence (2013). « Écran pour tous ? Personnages gays dans trois films phares tunisiens ». *Africultures*, 6, p. 108-121.
- Melucci, Alberto (1996). *Challenging Codes: Collective Action in the Information Age*. New York : Cambridge University Press.
- Neveu, Érik (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte.
- Tilly, Charles (2004). *Social Movements 1768-2004*. Boulder/Colorado : Paradigm Publishers.
- Touati, Zeineb (2015). « Interactions socio-symboliques et tabous sociaux entre évolution sociopolitique et communication sur internet ». Dans Abderrahmane Amsidder, Farid Toumi et Fathallah. Daghami (dir.) *Médias et changements. Formes et modalités de l'agir citoyen*. Paris : L'Harmattan, p. 181-196.
- Touati, Zeineb (2013). « Internet, Facebook et l'émergence de nouvelles formes d'engagement en Tunisie ». Dans Fathallah Daghami, Farid Toumi et Abderrahmane Amsidder (dir.) *Les médias font-ils les révolutions ? Regards critiques sur les soulèvements arabes*. Paris : L'Harmattan, p. 165-181.
- Touati, Zeineb (2012). *TIC et nouvelles formes de militantisme en Tunisie*, Actes du colloque « Usages et pratiques des publics dans les pays du Sud : Des médias classiques aux TIC », Agadir, avril 2012, p. 137-144.
- Wojick, Stéphanie (2011). « Prendre la démocratie électronique au sérieux. De quelques enjeux et controverses sur la participation politique en ligne ». Dans Elsa Forey et Christophe Geslot (dir.). *Internet, machines à voter, démocratie*. Paris : L'Harmattan, p. 111-141.